



Partie III – Le rôle mondial de la France et de l'Union européenne

(environ 30% du temps consacré à la géographie)

Thème 1 : L'Union européenne, une union d'États

Thème 2 : La France et l'Union européenne : influence mondiale, puissance incomplète

I - Sens général de la partie en classe de troisième (13 à 14 heures)

Le programme a retenu un angle très clair pour aborder l'échelon européen en faisant le choix de l'Union européenne et non pas celui du « continent européen ».

L'approche est géographique : on aborde la question des frontières et des limites actuelles de l'Union européenne. L'absence de consensus entre les États membres sur les limites de l'Union est d'ailleurs illustrée par la diversité des réactions aux demandes d'adhésion qui concernent elles presque tous les pays du Conseil de l'Europe, c'est à dire le « continent » dans ses limites traditionnelles. Cette diversité de points de vue tient au fait que l'Union européenne, entité politique et territoire en construction, intègre les États et les territoires nationaux sans les effacer ; ceux-ci conservent leur identité et leur souveraineté, leur politique extérieure et leur zone d'influence propre, tout en étant travaillés par l'intégration européenne.

Cette dynamique de la construction européenne permet d'interroger l'influence et la puissance de la France et de l'Union européenne à l'échelle mondiale. En effet, spécifique et originale, l'UE accroît le poids de ses États-membres dans le monde mais parallèlement rend plus complexe l'élaboration d'une politique diplomatique et militaire commune ; de ce fait, l'Union européenne demeure aujourd'hui une puissance incomplète. Au sein de cet ensemble, la France joue un rôle particulier. Puissance politique, diplomatique et culturelle incontestée, elle combine encore aujourd'hui tous les critères de puissance mais compte sur son intégration européenne pour faire face aux nouveaux défis de la mondialisation.

Les questions suivantes peuvent donc constituer le fil directeur de cette partie du programme :

- Quelles sont les spécificités territoriales de l'Union européenne ?
- Quel rôle joue cette union d'États, et particulièrement la France, dans le monde ?

Cette troisième et dernière partie du programme de géographie regroupe deux thèmes auxquels 13 à 14 heures de travail (évaluations comprises) peuvent être consacrées. Elle invite à travailler autour des notions-clés de « puissance » et d' « influence ».

II - Propositions pour la mise en œuvre

Thème 1 – L'Union européenne, une union d'États (6-7 heures évaluation comprise)

Connaissances	Démarches
<p>Un territoire en construction</p> <p>Les contrastes territoriaux à l'intérieur de l'Union européenne</p> <p>Plusieurs critères sont mobilisés pour établir une différenciation entre les États et les régions de l'Europe et souligner les contrastes de l'espace européen. L'UE tente de réduire les écarts par sa politique régionale et de cohésion des territoires.</p>	<p>- La dynamique d'élargissement et les liens qui unissent les États sont étudiés à partir de cartes (UE, zone euro, espace Schengen...) et sur un exemple de candidature d'adhésion.</p> <p>L'étude s'appuie sur la lecture d'un petit nombre de cartes qui permettent d'identifier les principaux contrastes spatiaux.</p>
<p>CAPACITÉS</p> <p>Localiser et situer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les États de l'Union européenne et leurs capitales - Les villes où siègent les institutions de l'UE - Les pays de la zone euro, de l'espace Schengen - Les principales métropoles européennes - la mégapole européenne <p>Identifier et décrire une forme de contraste de l'espace européen.</p>	

Problématiques du thème

L'étude porte sur l'Union européenne, entité politique et territoire en construction.

Zone de stabilité politique et pôle de richesse, L'UE a un fort pouvoir d'attraction sur la plupart des États du continent (Russie mise à part), candidats à l'adhésion. Par son extension, dont l'étude est centrale pour ce point du programme, elle est conduite à intégrer des États de plus en plus éloignés (géographiquement, culturellement, économiquement), ce qui pose en retour le problème des écarts et de la cohésion de l'ensemble. L'étude donne lieu à une interrogation sur les limites géographiques actuelles et futures de l'Union européenne et permet la mise en évidence de tensions, voire de contradictions entre élargissement et intégration.

Orientations pour la mise en œuvre

Fils directeurs et notions-clés

	Un territoire en construction	Les contrastes territoriaux à l'intérieur de l'UE
Fils directeurs	Comment et pourquoi la construction européenne donne-t-elle à l'UE un fort pouvoir d'attraction et d'influence à l'échelle de l'Europe ?	Quels principaux contrastes spatiaux caractérisent le territoire de l'UE ? Quelles politiques cette dernière met-elle en place pour les réduire ?
Notions clés	territoire/ élargissement/ intégration/ puissance / influence	contraste spatial / cohésion territoriale / mégapole
Vocabulaire	Espace Schengen, zone euro	FEDER, FSE, mégapole européenne

Passerelles : liens avec les autres programmes du collège

Il est indispensable de travailler cette partie du programme de géographie en lien avec le thème 3 de la seconde partie du programme d'histoire, *Une géopolitique mondiale depuis 1945*. Les deux approches, géographique et historique, doivent s'inscrire en complémentarité l'une de l'autre ; par

exemple, la construction européenne et ses élargissements successifs sont traités en histoire tandis que les différentes intégrations (espace Schengen, zone €..) sont étudiés en géographie.

Perspectives : les liens avec les programmes de lycée

Le travail mené en classe de troisième doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances et des capacités dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme ; elles sont ensuite, au lycée, complétées et précisées pour atteindre un plus grand degré de complexité.

La question de l'Union européenne et de ses territoires est présente dans les programmes de géographie des classes de premières générales, technologiques (STMG et ST2S) et professionnelles (terminale Bac pro) ; il s'agit alors d'approfondir, la question des frontières de l'UE et des inégalités socio-spatiales qui caractérisent son territoire.

Support d'étude ou étude de cas

Ce thème, consacré à « l'Union européenne, une union d'États » ne prévoit pas d'étude de cas.

• Un territoire en construction

L'accent est mis sur les conséquences du dernier élargissement, l'intégration d'une périphérie économiquement plus pauvre, et sa portée géopolitique (le déplacement du centre de gravité vers le centre et vers l'Est, la frontière commune de l'UE avec la Russie, la recomposition d'espaces régionaux...) et ce processus n'est pas clos. Le continent européen étant, à l'instar de tous les autres, une représentation intellectuelle, ses limites ne sauraient être définies a priori. C'est sur cette idée que s'appuie le dernier élargissement, ouvrant la voie à de futures intégrations aux confins de l'Europe. La situation de l'Ukraine, entre Russie et Union européenne, peut permettre d'évoquer simplement la question du voisinage sur le versant oriental de l'UE et des limites ultimes de cette dernière.

C'est à partir d'un petit nombre de cartes de l'espace européen (zone euro, espace Schengen) que l'on met en évidence les caractéristiques essentielles de l'UE, dont l'une des caractéristiques est d'être un rassemblement volontaire d'États et de nations unis par des mécanismes institutionnels et collectifs. La confrontation des cartes, UE/zone euro/espace Schengen montre l'inégale implication des États de l'Union européenne dans ces politiques. Ces zones dessinent une Europe à géométrie variable, autour du noyau dur composé des États appartenant aux deux ensembles.

L'étude d'un exemple de candidature d'adhésion (les négociations sont actuellement en cours avec sept pays, parmi lesquels cinq ont officiellement le statut de « pays candidat » (Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), Monténégro, Islande et Serbie) et deux celui de « candidat potentiel » (Bosnie-Herzégovine et Albanie) permet une première approche, à grande échelle, des notions abstraites de puissance et d'aire d'influence ainsi que de la question complexe des limites géographiques et culturelles de l'Europe.

Les contrastes territoriaux peuvent être mis en évidence à travers l'étude de quelques paysages et expliqués au moyen de deux ou trois cartes thématiques simples, choisies parmi les suivantes :

- cartes ayant trait aux dynamiques de la population : les densités de population, les aspects démographiques ;
- cartes des métropoles et des axes de transports majeurs ;
- cartes des indicateurs économiques et sociaux : PIB/habitant, IDH ou taux de chômage ;
- la carte des régions aidées par l'UE permet d'identifier aisément les régions les plus en difficulté, elle peut être complétée par l'exemple d'un grand aménagement européen.

La confrontation des deux ou trois cartes retenues permet d'identifier les premiers critères de différenciation des grands ensembles régionaux de l'UE et des espaces européens. Ce travail de lecture et d'analyse de cartes thématiques peut se traduire par un croquis sur lequel on identifie quelques éléments, parmi lesquels :

- un réseau d'axes majeurs irriguant inégalement le territoire de l'Union européenne, très dense au centre, composant un réseau à mailles lâches vers les périphéries ;
- un espace central européen composé de la mégalopole européenne, (concentration de populations et de richesses, des principales métropoles et des capitales politiques de l'UE) ;

- des régions en marge de la mégalopole, mais riches et bien reliées au centre, où se situent de grandes métropoles ;
- des ensembles en rattrapage et plus pauvres selon un gradient décroissant vers les marges orientales et méridionales de l'UE.

Orientations pour le DNB

Les repères de 3e évaluables lors de l'épreuve :

- la mégalopole européenne
- Les États de l'Union européenne et leurs capitales
- les villes où siègent les institutions de l'Union européenne
- les principales métropoles européennes

Partie de l'épreuve : « Questions »

Ce thème peut être interrogé sous la forme de questions à réponse courte ou de développement construit portant sur la dynamique de construction de l'UE et sur les contrastes territoriaux.

Partie de l'épreuve : « Travail sur document »

Les deux entrées de ce thème peuvent donner lieu à un travail sur document, notamment à partir de cartes. L'exercice peut intégrer ou non une tâche cartographique.

Thème 2. La France et l'Union européenne : influence mondiale, puissance incomplète (6 à 7 heures évaluation comprise)

Connaissances	Démarches
<p>La France dans le monde Les territoires français ultramarins, la francophonie, la présence des Français à l'étranger assurent à la France un rayonnement politique et culturel à l'échelle du monde.</p> <p>Réalités et limites de la puissance de l'Union européenne À l'échelle du monde, l'Union européenne apparaît comme un pôle économique et commercial majeur, appuyé sur la puissance financière de l'euro, mais dont le rôle diplomatique et militaire reste limité.</p>	<p>Le thème est introduit par une étude de cas : un département et région d'outre mer (DROM) La France ultramarine, la francophonie et la présence des Français à l'étranger sont abordées essentiellement à partir de cartes.</p> <p>La puissance européenne est replacée dans le contexte mondial (richesse, développement, droits de l'homme...) et des pôles majeurs de l'organisation de l'espace mondial.</p>
<p>Capacités Localiser et situer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le territoire français ultramarin sur un planisphère - les principaux espaces de la francophonie - l'Union européenne sur un planisphère des grands pôles de puissance mondiaux <p>Décrire et expliquer quelques aspects de la puissance française Identifier des attributs de la puissance de l'Europe et des limites à cette puissance</p>	

Problématiques du thème

Les deux entrées successivement proposées ont pour objet de faire appréhender aux élèves les notions -clés de « puissance » et d' « influence » appliquées à différentes échelles et dans différents domaines. Dans un premier temps, il s'agit de les amener à caractériser la présence française dans le monde avant d'interroger, à plus petite échelle cette fois, les attributs de la puissance de l'UE et ses limites. La France est à la fois partie prenante de cette puissance commune dans le domaine économique tout en la « dépassant » dans les domaines politiques et culturels, s'affirmant à elle-seule comme une « puissance européenne d'influence mondiale ». Grâce à l'emboîtement des échelles, de la France à l'Union européenne, il est ainsi possible d'éclairer la complexité des liens entre la notion d' « influence » et celle de « puissance ».

On notera utilement que selon la définition proposée par Michel Foucher, « l'influence connote les aspects, modernes ou anciens, mais immatériels de la puissance, distincts des éléments tangibles ».

Orientations pour la mise en œuvre

Fils directeurs et notions-clés

Thème	La France dans le monde	Réalités et limites de la puissance de l'Union européenne
Fils directeurs	Quel rôle joue la France dans le monde ?	Pourquoi peut-on affirmer que l'Union européenne est l'un des grands pôles de puissance mondiaux? Quelles sont les limites de sa puissance ?
Notions clés	Influence / rayonnement / <i>soft power</i> et <i>hard power</i> / géopolitique / puissance	Puissance / pôle de puissance / aire de puissance
Vocabulaire	COM, DROM, ZEE, francophonie, ONG	

Passerelles : liens avec les autres programmes de collège

Les aspects plus généraux relevant des domaines militaire et diplomatique sont abordés en histoire dans le thème 3 de la troisième partie consacrée à *La vie politique en France* mais aussi en éducation civique dans le thème consacré à *la Défense et l'action internationale de la France* de la troisième partie. La puissance économique n'est pas au programme.

Perspectives : liens avec les programmes du lycée

Le travail mené en classe de troisième doit permettre un premier niveau de maîtrise des connaissances dont les attentes sont fixées par les rubriques du programme ; elles seront ensuite complétées et précisées au lycée afin d'atteindre un plus grand degré de complexité.

La question de « l'Union européenne et la France dans la mondialisation » est proposée, selon des problématiques proches dans les programmes de géographie des classes de premières générales (L, ES et S) ; en séries technologiques (STMG et ST2S), la troisième partie du programme de géographie de terminales est consacrée à « la France dans le monde » ; la question de la puissance de l'Union européenne et de ses limites est abordée dans le cadre de la première partie « les territoires dans la mondialisation ».

En terminale Bac pro, le premier des quatre sujets d'étude est « La France dans l'UE et dans le monde ».

Supports d'étude ou étude de cas

• La France dans le monde

Il s'agit de montrer pourquoi et comment la France prétend exercer une influence mondiale dans les domaines politique et culturel. Cette influence désigne sa capacité à peser sur les décisions d'un autre État ou d'une organisation internationale. En mobilisant notamment sa « diplomatie culturelle », la France est présente sur la scène internationale et fait entendre sa voix. La francophonie et le nombre croissant des Français à l'étranger sont des piliers de cette « puissance douce ».

Une étude de cas d'un département et région d'outre-mer introduit le thème. Chacun des cinq DROM peut être étudié dans la perspective de mettre en évidence le rayonnement politique et culturel de la France dans le monde.

Avec leur 2,6 millions d'habitants et leur 120 000 km², les DROM assurent à la France une présence dans les deux hémisphères. Ils ont donc un intérêt géostratégique majeur en lui permettant de bénéficier de bases militaires permanentes mais aussi d'être un acteur politique régional admis dans diverses organisations internationales. Chaque DROM est, par ailleurs, une vitrine du mode de vie français, un îlot de prospérité, bénéficiant tout de même – sauf Mayotte – du statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne, au sein d'espaces marqués par la pauvreté.

Mais chaque DROM a des spécificités et une identité à prendre en compte dans le choix du cas. Si les deux îles antillaises de Guadeloupe et de Martinique ont donné naissance à une culture créole originale et vivante, ce sont aussi parmi les DROM, les deux territoires qui entretiennent les liens les plus étroits avec la métropole, tout en assurant à la France une présence dans les Caraïbes, à proximité du continent américain. La Guyane et ses 83 500 km² est le seul DROM continental. La présence du centre spatial à Kourou lui confère un intérêt stratégique particulier. Sa longue frontière terrestre avec le Brésil et le Surinam est à l'origine d'un enjeu migratoire fort. La Réunion, avec plus de 800 000 habitants dont 40% sont créoles, est le DROM le plus peuplé. Au cœur de l'océan Indien, il est une base militaire de premier ordre dans le contexte actuel de la lutte contre la piraterie mais aussi pour maintenir la présence française dans les Terres australes et antarctiques. Mayotte, est officiellement reconnu 101^{ème} département français le 31 mars 2011. Située dans le canal du Mozambique, l'île présente un intérêt stratégique indéniable. Elle est aussi le plus jeune et le plus pauvre des DROM, marqué par une immigration clandestine importante.

La mise en perspective est réalisée à partir de planisphères. Elles permettent de replacer l'étude de cas dans l'ensemble des territoires de la France ultramarine, de mettre en évidence l'importance de la francophonie et la présence des Français de plus en plus nombreux à l'étranger.

À côté des DROM, d'autres collectivités sont alors identifiées sur le planisphère : les collectivités d'outre-mer, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon, mais aussi la Nouvelle-Calédonie, collectivité sui generis, les Terres australes et antarctiques françaises ou Clipperton. Ces territoires ultramarins de la France, avec leur zone économique exclusive de 13 millions de km², sont un des composants de l'influence mondiale du pays. Ils sont intégrés dans l'UE dans deux catégories différentes :

- les RUP (Régions ultra-périphériques) : Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint – Barthélemy qui font partie intégrante du territoire de l'Union européenne et bénéficient de moyens et d'aides de natures diverses de sa part.
- les PTOM (pays et territoires d'Outre-mer) : Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Terres antarctiques et australes françaises qui bénéficient d'un statut d'association ; leurs habitants sont également citoyens européens.

- **La francophonie est un enjeu majeur.** Elle doit être entendue au sens de l'ensemble des personnes s'exprimant en français et dont le nombre est estimé à 200 millions, notamment dans les pays où la langue française est un héritage historique. Cependant, la Francophonie et son organisation internationale ne sont pas à exclure de l'étude. L'OIF porte, en effet, des objectifs culturels et politiques, la promotion de la langue et de la culture françaises mais aussi de la démocratie et des droits de l'Homme.

- **La présence des Français à l'étranger,** dont le nombre officiel est d'environ 2,5 millions en 2013, peut être située à l'aide du planisphère de leur répartition ; l'étude doit occuper la place que mérite un phénomène en pleine expansion (doublement dans les quinze dernières années).

• Réalités et limites de la puissance de l'Union européenne

L'étude de quelques documents de nature différente (cartes à différentes échelles, graphiques, dessins de presse ou textes) permet aisément de montrer que même si les échanges commerciaux se font surtout à l'intérieur même de l'Union européenne, entre les États-membres, cette dernière n'en est pas moins la première puissance économique mondiale, devant les EU et la Chine, un espace majeur de production, tant agricole qu'industriel, et le premier pôle d'émission et d'accueil des investissements directs étrangers. À l'échelle mondiale, un planisphère présente l'Union européenne comme l'un des trois pôles de puissance mondiaux aux côtés des États-Unis et de l'Asie orientale.

On met en évidence quelques limites de la puissance de l'Union européenne ; malgré la mise en place de politiques d'intégration parmi les plus avancées du monde, l'Union européenne est une association d'États indépendants qui restent chacun maître de leur diplomatie. De ce fait, l'Union européenne peine souvent à parler d'une seule voix sur la scène internationale et manque de visibilité institutionnelle sur la scène mondiale alors que certains de ses États-membres, la France et le Royaume Uni, sont, à titre individuel, membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Sa puissance politique, diplomatique et militaire est donc encore modeste, même si des progrès

sont notables (création du poste de « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères » et du « service européen pour l'action extérieure » et création d'une « Politique européenne de sécurité et de défense » (PESD) par le traité de Lisbonne (1er décembre 2009)).

Orientations pour le DNB

Les repères du programme de 3e évaluables pour l'épreuve

- le territoire ultramarin de la France sur un planisphère
- les principaux espaces de la francophonie, pays ou territoires qui abritent une forte proportion de francophones.
- l'UE sur un planisphère des grands pôles de puissance mondiaux.

Partie de l'épreuve : « Questions »

Ce thème peut être interrogé sous la forme de questions à réponse courte ou de développement construit portant sur les différents aspects de la puissance française et les attributs de la puissance européenne et ses limites.

Partie de l'épreuve : « Travail sur document »

Les deux entrées de ce thème peuvent donner lieu à un travail sur document le jour de l'épreuve, notamment à partir de planisphères. L'exercice peut intégrer ou non une tâche cartographique.

III - Pièges à éviter

Thème 1

- Confondre l'Union européenne et le continent européen ;
- négliger les dimensions spatiales du thème en faisant l'histoire de la construction européenne ou en traitant des institutions ou encore des politiques européennes ;
- développer l'exemple de candidature d'adhésion pour lui-même et non dans la perspective d'illustrer l'idée d'un élargissement continu de l'UE, pôle de puissance attractif ;
- oublier le fil directeur de cette partie du programme en traitant le thème uniquement pour lui-même.

Thème 2

- Étudier le DROM choisi pour lui-même et non dans la perspective de la problématique générale du thème ;
- traiter la puissance de la France et non de son influence dans le monde ;
- avoir une approche institutionnelle ou historique de l'Union européenne. Ces aspects doivent être traités en histoire et en éducation civique ;
- oublier de spatialiser les phénomènes étudiés

IV - Pour aller plus loin

Ouvrages

- Carroué L., Collet D., Ruiz C., *L'Europe*, Paris, Éditions Bréal, 2009
- Foucher Michel (dir) « Europe, Europes », *La Documentation photographique*, n°8074, mars-avril 2010, La Documentation française
- M. Foucher (dir), *Atlas de l'influence française au XXIe siècle*, R. Laffont, 2013
- « Les outre-mer français », *TDC* n°1017, 1er juin 2011

Ressources numériques

- le site officiel de l'union européenne: <http://europa.eu>
- EUROSTAT, Atlas statistique régional 2013 : <http://ec.europa.eu/eurostat/statistical-atlas>
- Dossier Géoconfluences, Territoires européens : États, régions, Union : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>

Bezamat-Mantes C., Carte du PIB dans l'UE à 28. Quelles prévisions pour 2013?

mis en ligne le 28/12/2013 sur Diploweb.com : <http://www.diploweb.com>

Les sites internet des différentes collectivités locales d'outre-mer.

Le site officiel des territoires d'outre -mer français : <http://www.outre-mer.gouv.fr/>

Le site officiel de l'UE à propos des territoires d'outre-mer :

http://europa.eu/legislation_summaries/development/overseas_countries_territories/index_fr.htm

Le site officiel de l'Organisation internationale de la Francophonie : www.francophonie.org